

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la FASS du 18 février 2026 Salon de la chancellerie, pavillon Léopold-Taillon (200 MTA), 13 h 30

Présences :

Jennifer Bélanger (Arts visuels)

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)

Chantal Bourassa (Travail social)

Norma Doiron (Secteur langue)

Hesam Esfahani (Sociologie et criminologie)

Thomas Hodd (Anglais)

Matthieu LeBlanc (vice-doyen)

Roger Lord (Musique)

Michel Mallet (Traduction et langues)

Joëlle Martin (Info.-comm.)

Guillaume Adjutor Provost (rep. prof., Arts)

Aina Randriamanana (rep. étud., Arts)

François Renaud (Philosophie)

Majella Simard (Géographie)

Katia Talbot (Art dramatique)

Jean-François Thibault (doyen)

Dominique Thomassin (Études françaises et secrétaire)

Christophe Traisnel (HEP)

Mathieu Wade (rep. prof., Sc. soc.)

Absences motivées :

Anabelle Clavet (rep. étud., Sc. soc.)

Corina Crainic

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 18 février 2026

Le doyen demande aux membres du Conseil si des points devraient être ajoutés à l'ordre du jour. On ajoute trois points : *Dépliants de la FASS*, *EQE* et *Mesures d'urgence*.

Jean-Luc Bonnaud propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Christophe Traisnel, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Hesam Esfahani propose l'approbation du procès-verbal. Appuyée par Thomas Hodd, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026

Point 4. Affaires étudiantes : La date du banquet a été modifiée en raison d'un conflit d'horaire. Il aura lieu le 20 mars et non le 27 comme prévu initialement.

Point 5.1.1. Modification du B.A.-B. Éd. (majeure en anglais) : Les documents ont été acheminés à la Faculté des sciences de l'éducation le 22 janvier 2026.

Point 5.2.1. Résultats d'apprentissage généraux du cours SCPO2340 : Les documents ont été acheminés au Comité des programmes le 22 janvier 2026.

Point 5.3.1. Rapport d'autoévaluation de la M.A. (sciences sociales) : Les documents ont été acheminés au bureau de la VRAEAP le 22 janvier 2026.

Point 7. Mineure thématique en art dramatique : La mineure thématique en art dramatique a été envoyée au registrariat et inscrite au dossier de l'étudiante.

4. Affaires étudiantes

Aina Randriamanana explique que la préparation du banquet se déroule bien. L'achat des billets pourra être fait en ligne et en personne à partir du début mars.

Le vice-doyen ajoute que l'invitation au banquet sera envoyée par courriel au personnel de la FASS.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1. Programme d'information-communication [Annexe 1]

5.1.1. Modification du niveau d'anglais requis au B.A. (majeure en information-communication)

Joëlle Martin explique le niveau d'anglais exigé au B.A. (majeure en information-communication) passera d'ANGL1041 à ANGL1031. Cette mesure, prise à la suite des présentations de la VRAEAP sur la réforme du régime pédagogique, permettra d'alléger la feuille de route.

Joëlle Martin propose l'adoption de la modification du niveau d'anglais requis au B.A. (majeure en information-communication). Appuyée par Katia Talbot puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2. Décanat de la FASS [Annexe 2]

5.2.1. Modification du niveau d'anglais requis au B.A. multidisciplinaire

Le vice-doyen explique que le niveau d'anglais requis au B.A. multidisciplinaire passera de ANGL1032 à ANGL1022. Cette mesure permettra d'alléger la feuille de route.

Un membre s'interroge sur la façon de vérifier le niveau d'anglais requis dans un programme. Le doyen répond que cette information figure au répertoire et que ce sont les unités qui ont déterminé le niveau d'anglais. Ces décisions n'émanent pas du Département d'études anglaises.

À l'Université de Moncton, le minimum exigé, c'est ANGL1022, mais des unités ont opté pour un niveau plus élevé, comme ANGL1031 ou encore ANGL1042 dans le cas des programmes de traduction.

Thomas Hodd ajoute que les cours d'anglais de la formation linguistique sont axés sur l'anglais académique, et non sur la conversation en anglais, et que le niveau a peut-être été établi à l'époque en fonction du nombre de sources disponibles en anglais dans une discipline donnée.

Le vice-doyen propose l'adoption de la modification du niveau d'anglais requis au B.A. multidisciplinaire. Appuyée par Hessem Esfahani, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Suivis des diverses instances

Sénat académique : La maîtrise et le Ph. D. en études littéraires ainsi que le B.A.-B. Éd. en environnement et géographie ont été adoptés.

Comité de programme : Une discussion s'est tenue sur le rôle du Comité consultatif en enseignement et en recherche autochtones. Le doyen prévoit d'inviter Pierrette Fortin et Édith Bélanger lors d'une prochaine rencontre du Conseil de faculté.

Le vice-doyen ajoute qu'il enverra le mandat de ce comité aux membres.

7. EQE des cours de géographie (GEOG) [Annexe 3]

Majella Simard explique que les EQE ont été établis pour les nouveaux cours de géographie.

Jean-Luc Bonnaud propose l'adoption des EQE des cours de géographie. Appuyée par Joëlle Martin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Modification au projet de sabbatique | G. Lépine

Le projet de sabbatique de Guillaume Lépine sera légèrement modifié en raison de l'annulation d'un séjour prévu à Cuba. Dans le contexte actuel, il a opté pour une résidence qui se tiendra en Gaspésie.

Cette modification ne change pas l'orientation générale du projet et figurera dans son rapport final de congé sabbatique.

9. Informations

9.1. IA et formation méthodologique [Annexe 4]

Les membres ont reçu un texte sur l'intelligence artificielle qui aborde entre autres les conséquences sur le milieu de l'éducation. Le doyen encourage les membres à le distribuer à leurs collègues et à le lire attentivement.

9.2. Dépliants de la FASS

Joëlle Martin explique que les étudiantes et étudiants du cours ICOM3100 Communication gouvernementale ont commencé à rencontrer les unités en vue de la révision des dépliants de chaque programme de la FASS.

Elle précise que les unités disposent de la liberté nécessaire pour ajuster le dépliant selon leurs besoins. Des sections peuvent être conservées; d'autres peuvent être supprimées ou modifiées. Il faut réfléchir aux informations pertinentes pour le recrutement.

Il s'agit d'une évaluation dans le cadre d'un cours, mais après la remise, chaque dépliant sera révisé par Joëlle Martin et une étudiante contractuelle et sera imprimé avant le 30 avril. Les unités pourront valider la version finale avant le passage à l'impression.

9.3. EQE

Le doyen rappelle qu'après la création d'un cours, il est essentiel de revoir rapidement les EQE pour que les exigences de qualifications soient bien précises lors de l'annonce des charges de cours.

L'unité doit s'assurer que chaque nouveau cours comporte des EQE. Ces EQE doivent être approuvées en assemblée départementale puis au Conseil de faculté.

10. Autres points

10.1 Mesures d'urgence

Majella Simard explique qu'il a récemment été confronté à une situation d'urgence en classe et qu'il a dû contacter le 911. Il a su par la suite qu'il faut préférablement communiquer avec le Service de sécurité du campus, même lors d'une urgence médicale, puisque la sécurité pourra fournir au répartiteur ou à la répartitrice du 911 l'adresse exacte de l'édifice.

Une discussion s'ensuit sur la nécessité d'avoir accès à des téléphones publics directement reliés au Service de sécurité.

Des suivis seront faits sur cette question par le vice-doyen auprès du Service de sécurité et par le doyen à la RDD.

11. Clôture de la séance

La séance est levée à 14 h 40.

Dominique Thomassin
Secrétaire



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc